

**Direction : Direction Générale des Service Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2005026**

ED/LL/MDS/LTD

**OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du centre**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre ville du 6 mai 1998,

Vu l'article II de l'avenant n°1 à cette convention du 13 décembre 2000 qui indique que les tarifs seront révisés à partir du 1<sup>er</sup> juin 2003 et ensuite tous les ans automatiquement, à cette même date,

Considérant la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 24 mai 2005,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

Article Unique : prend acte de la réévaluation de + 4,16% des droits de place du marché du Centre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, pour un an.

le Maire